

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES FINANCES - DES
AFFAIRES ECONOMIQUES & DU PLAN

DECRET N° 99/PR/M.F.A.E.P.

PORTANT NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX
COMPTES A LA SOCIETE NATIONALE DES
HUILERIES DU DAHOMEY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la proclamation du 17 DECEMBRE 1967 ;
- Vu le Décret N° 22/PR du 30 janvier 1968,
portant formation du Gouvernement Provisoire ;
- Vu le Décret N° 441 du 22 DECEMBRE 1967, portant attributions
des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 229/PR/M.F.A.E.P. du 6 JUILLET 1967, portant
refonte des Statuts de la SOCIETE NATIONALE DES HUILERIES DU
DAHOMY (S.N.A.H.DA.) ;
- Vu le Décret N° 230/PA/M.F.A.E.P. du 6 JUILLET 1967, portant
nomination des Membres du Conseil d'Administration de la
SOCIETE NATIONALE DES HUILERIES DU DAHOMEY (S.N.A.H.DA.) ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

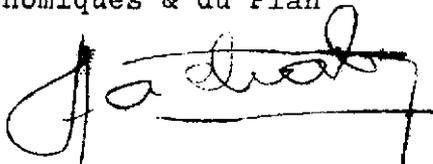
ART. Ier - Monsieur LOUBET Léon, Comptable chez TOTAL à COTONOU, est nommé
COMMISSAIRE aux COMPTES à la SOCIETE NATIONALE DES HUILERIES
DU DAHOMEY (S.N.A.H.DA.) en remplacement du Commandant CHASME
Louis, indisponible.

ART. II - Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan
est chargé de l'application du présent Décret qui aura effet à
compter de la date de sa signature et qui sera publié et commu-
niqué partout où besoin sera./.-

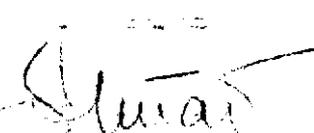
Fait à COTONOU, le 4 Avril 1968

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques & du Plan

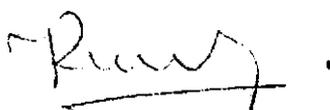


Pascal CHABI KAO



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE

AMPLIATIONS :

PR 4 D.G.A.J.L. 2